



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,  
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Vendredi 20 décembre 2013 – 12 h 30**

**Rue du Lombard, 69 – Salle 206**

Une collation sera servie aux membres de la commission.

**Ordre du jour**

- 1. Projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012, fait à Bruxelles, le 2 mars 2012**  
108 (2013-2014) n<sup>os</sup> 1 et 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge des Relations internationales.
- Discussion générale.
- Examen et vote des articles.
- Vote sur l'ensemble du projet de décret.

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

## 2. **Projet de décret portant approbation à l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, §1er du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire** 109 (2013-2014) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président.
- Discussion générale.
- Examen et vote des articles.
- Vote sur l'ensemble du projet de décret.

## 3. **Divers**

### Composition de la commission

Président : M. Hamza Fassi-Fihri  
Vice-présidents : M. Eric Tomas, M. Emir Kir

#### **Membres effectifs :**

PS : M. Philippe Close, M. Alain Hutchinson, M. Emir Kir, M. Eric Tomas  
Ecolo : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin  
MR : M. Philippe Pivin, M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
FDF : M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul  
cdH : M. Hamza Fassi-Fihri

#### **Membres suppléants :**

PS : M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Christian Magéus, M. Mohamed Ouriaghli, M. Charles Picqué  
Ecolo : Mme Dominique Braeckman, M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie, Mme Barbara Trachte  
MR : M. Olivier de Clippele, M. Willem Draps, Mme Viviane Teitelbaum  
FDF : M. Michel Colson, M. Didier Gosuin, Mme Caroline Persoons  
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Joël Riguelle

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).